

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Noureddine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING **C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	13 999 897	10 388 968
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	494 028 603	413 823 455
Portefeuille-titres commercial	6	10 000 000	11 000 000
Portefeuille d'investissement	7	27 163 907	27 797 128
Valeurs Immobilisées	8	6 585 001	5 150 229
Autres actifs	9	9 985 239	5 414 258
TOTAL DES ACTIFS		<u>561 762 646</u>	<u>473 574 038</u>
PASSIFS			
31 Décembre			
	Notes	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 540 148	3 299 044
Emprunts et dettes rattachées	11	433 479 019	366 320 579
Fournisseurs et comptes rattachés	12	43 590 112	31 463 118
Autres passifs	13	5 981 306	4 621 942
TOTAL DES PASSIFS		<u>486 590 584</u>	<u>405 704 682</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		31 431 066	29 717 978
Résultats reportés		10 190 899	7 298 511
Actions propres		(2 951 339)	(3 000 537)
Résultat de l'exercice		11 501 435	8 853 403
Total des capitaux propres	14	<u>75 172 062</u>	<u>67 869 355</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>561 762 646</u>	<u>473 574 038</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2017***(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
ENGAGEMENTS DONNES	84 960 742	68 026 244
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 055 042	15 699 038
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	64 905 700	52 327 206
Engagements sur titres	1 000 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	743 382 606	608 952 896
Cautions Reçues	245 333 908	200 394 862
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	92 437 392	77 789 240
Valeurs des biens, objet de leasing	405 611 306	330 768 794
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	41 500 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	41 500 000 *	28 500 000

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	Notes	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	52 049 919	43 990 242
Intérêts et charges assimilées	16	(27 898 224)	(23 236 340)
Produits des placements	17	1 279 371	1 139 120
Autres produits d'exploitation		253 346	299 488
Produit net		25 684 412	22 192 510
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	5 225 446	4 487 658
Dotations aux amortissements	19	466 748	463 712
Autres charges d'exploitation	20	2 249 948	2 016 092
Total des charges d'exploitation		7 942 142	6 967 462
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		17 742 270	15 225 048
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	3 009 114	3 844 206
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	80 792	(34 047)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 652 364	11 414 889
Autres gains ordinaires	23	246 058	755 522
Autres pertes ordinaires	24	(138)	(185)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		14 898 284	12 170 226
Impôts sur les bénéfices	25	(2 972 243)	(2 413 414)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		11 926 041	9 756 813
Contribution Conjoncturelle	25	(424 606)	(903 410)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 501 435	8 853 403
Résultat par action	14	2,394	1,839

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	307 591 067	268 988 426
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(327 017 138)	(249 302 621)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(7 946 479)	(6 164 523)
Intérêts payés	29	(26 192 088)	(22 844 520)
Impôts et taxes payés	30	(3 696 920)	(6 094 849)
Placements monétaires	6	1 000 000	(10 500 000)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(463 485)	448 746
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(56 725 043)	(25 469 342)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 902 398)	(1 878 772)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	130 390	756 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(2 122 500)	(9 004 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	3 297 616	4 259 365
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(596 891)	(5 867 407)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	14	52 685	55 793
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(840)	(51 766)
Dividendes et autres distributions	35	(4 250 503)	(4 205 005)
Encaissements provenant des emprunts	11	350 667 000	208 715 000
Remboursements d'emprunts	11	(285 535 479)	(171 095 531)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		60 932 863	33 418 491
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
		3 610 929	2 081 743
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 388 968	8 307 225
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	13 999 897	10 388 968

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2017, à D : 25.000.000 composés de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou

promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques	13 665 325	10 141 085
- Caisses	334 571	247 883
<u>Total</u>	<u>13 999 897</u>	<u>10 388 968</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Créances sur contrats mis en force	521 361 320	439 640 438
Encours financiers	494 109 385	413 641 647
Impayés	29 571 042	27 886 335
Intérêts échus différés	(2 319 108)	(1 887 544)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 460 540	1 343 643
Total brut des créances de leasing	<u>522 821 861</u>	<u>440 984 082</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 486 648)	(7 057 664)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 842 272)	(14 651 071)
Provisions collectives	(3 195 000)	(2 522 000)
Produits réservés	(3 269 337)	(2 929 891)
Total net des créances de leasing	<u>494 028 603</u>	<u>413 823 455</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	<u>414 985 290</u>
 <u>Addition de la période</u>	
- Investissements	296 444 745
- Relocations	3 194 433
- Transferts	20 089 633
 <u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(206 647 323)
- Cessions à la valeur résiduelle	(26 980)
- Cessions anticipées	(13 774 190)
- Radiation des créances	(987 978)
- Relocations	(3 138 981)
- Transferts	(14 568 724)
 Solde au 31 décembre 2017	 <u>105 560 075</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	209 080 176	174 616 900
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	363 415 740	301 869 860
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 536 186	6 772 357
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>580 032 102</u>	<u>483 259 117</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	42 267 940	35 599 154
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 272 530	41 296 923
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	896 922	893 163
Total des produits financiers non acquis	<u>92 437 392</u>	<u>77 789 240</u>
- Valeurs résiduelles	1 067 135	2 434 183
- Contrats suspendus contentieux	5 447 540	5 737 587
- Contrats en instance de mise en force	1 460 540	1 343 643
<u>Encours des contrats</u>	<u>495 569 925</u>	<u>414 985 290</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Bâtiment et travaux publics	55 031 725	52 652 849
Industrie	63 903 855	55 084 447
Tourisme	61 472 071	44 839 481
Commerces et services	228 756 508	199 393 017
Agriculture	86 405 766	63 015 496
<u>Total</u>	<u>495 569 925</u>	<u>414 985 290</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Equipements	55 530 512	50 991 301
Matériel roulant	368 362 443	298 827 826
Matériel spécifique	105 276	66 852
<u>Sous Total</u>	<u>423 998 232</u>	<u>349 885 979</u>
Immobilier	71 571 693	65 099 311
<u>Total</u>	<u>495 569 925</u>	<u>414 985 290</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	19 094 017	17 876 735
Inférieur à 1 mois	7 778 215	7 194 780
Entre 1 et 3 mois	4 869 057	4 251 110
Entre 3 et 6 mois	1 399 946	1 247 720
Entre 6 mois et 1 année	1 155 187	1 322 951
Supérieur à 1 année	3 891 612	3 860 174
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 477 025	10 009 600
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>29 571 042</u>	<u>27 886 335</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	411 754 430	66 736 292	3 995 402	3 029 750	8 593 511	494 109 385
Impayés	2 538 207	7 845 934	1 492 552	1 800 891	15 893 458	29 571 042
Contrats en instance de mise en force	1 460 540	-	-	-	-	1 460 540
CREANCES LEASING	415 753 177	74 582 226	5 487 954	4 830 641	24 486 970	525 140 968
Avances reçues (*)	(3 114 532)	(21 201)	-	-	(399 340)	(3 535 073)
ENCOURS GLOBAL	412 638 645	74 561 025	5 487 954	4 830 641	24 087 630	521 605 895
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 971 415	83 627	-	-	-	19 055 042
TOTAL ENGAGEMENTS	431 610 060	74 644 652	5 487 954	4 830 641	24 087 630	540 660 937
Produits réservés	-	-	(340 617)	(407 464)	(2 521 256)	(3 269 337)
Provisions sur encours financiers	-	-	(33 023)	(735 898)	(6 717 727)	(7 486 648)
Provisions sur impayés	-	-	(572 130)	(1 027 172)	(13 242 971)	(14 842 272)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(945 770)	(2 170 534)	(22 481 953)	(25 598 257)
ENGAGEMENTS NETS	431 610 060	74 644 652	4 542 184	2 660 107	1 605 677	515 062 679
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,02%	0,89%	4,46%	
			6,36%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2016			7,38%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,23%	44,93%	93,33%	
			74,40%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2016			73,31%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Certificats de Dépôt	10 000 000	11 000 000
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>11 000 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres de participation	9 305 008	9 782 478
- Titres immobilisés	19 097 413	18 148 740
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>28 404 421</u>	<u>27 933 218</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	-
<u>Montant libéré</u>	<u>27 404 421</u>	<u>27 933 218</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(240 514)	(136 090)
<u>Montant net</u>	<u>27 163 907</u>	<u>27 797 128</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 228.770 DT et 11.744 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>9 782 478</u>	<u>9 782 478</u>	<u>-</u>
<u>Additions de la période</u>			
- Compagnie Générale d'investissement	22 500	22 500	-
<u>Diminution des participations par la réduction de capital</u>			
- Société CIL SICAR	(499 970)	(499 970)	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2017</u>	<u>9 305 008</u>	<u>9 305 008</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	18 148 740	18 148 740	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société ECONOMIC AUTO	2 000 000	1 000 000	1 000 000
- Société MCS	400 000	400 000	-
- Société ECOMAT	700 000	700 000	-
Total des acquisitions de la période	3 100 000	2 100 000	1 000 000
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 400	333 400	-
- Société ARMA PLUS	225 200	225 200	-
- Société MEDICARS	600 000	600 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	10 000	10 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	50 000	50 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
- Société REDTEC	13 300	13 300	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	41 660	41 660	-
- Société TECNO CAP BON	19 500	19 500	-
- Société SASCOM	45 000	45 000	-
- Société MCS	168 900	168 900	-
- Société SEI	84 400	84 400	-
- Société TRUST IMMO	56 667	56 667	-
Total des cessions de la période	2 151 327	2 151 327	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
<i>Titres de participations</i>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%	
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2013	99,99%	
<u>al des titres de participations</u>				9 305 008			
<i>Titres immobilisés</i>							
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%	
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91%	(*)
* Société MEDI CARS	3 000	100,000	100,000	300 000	2012	2,50%	
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	(*)
* Société ARMA PLUS	2 248	100,000	100,000	224 800	2014	14,99%	
* Société ECOMAT	64600	25,000	25,000	1 615 000	2014/2015/2017	28,89%	(*)
* Société GREEN TECHNO	467	100,000	100,000	46 700	2014	19,87%	
* Société PRO IMMO HAMMAMET	8 334	10,000	10,000	83 340	2014	19,61%	
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85%	(*)
* Société INVEST IMMO	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	20,00%	(*)
* Société TECNO CAP BON	7 050	10,000	10,000	70 500	2014	23,50%	(*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00%	(*)
* Société RED TEC	1 167	100,000	100,000	116 700	2014/2015	26,52%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014		
* Société MCS	6 811	100,000	100,000	681 100	2014/2017	26,20%	(*)
* Société TRUST IMMO	113 333	1,000	1,000	113 333	2014	19,88%	
* Société SEI	1 656	100,000	100,000	165 600	2014	17,43%	
* Société TECHNO INVEST & CONSUL'	1 000	100,000	100,000	100 000	2014	11,11%	
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41%	(*)
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00%	(*)
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17%	(*)
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%	
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%	
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00%	(*)
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67%	(*)
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%	
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	(*)
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	(*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	(*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	(*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%	
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016		
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	(*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	(*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016		
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016		
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22%	(*)
<u>Total des titres immobilisés</u>				19 097 413			
<u>Total général</u>				28 402 421			

(*) CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés.

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régularisations	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	113 087	10 354	-	-	123 440	106 095	7 210		-	-	113 305	10 135
Total des immobilisations incorporelles		113 087	-	-	-	123 440	106 095	7 210	-	-	-	113 305	10 135
Immeubles	5,0%	4 985 197	569 892	-	-	5 555 089	2 711 129	200 164	-	-	-	2 911 293	2 643 796
Matériel de transport	20,0%	1 064 785	542 588	(271 289)	-	1 336 083	675 681	183 093	-	(268 914)	-	589 860	746 223
Equipements de bureau	10,0%	415 081	10 201	-	(494)	424 787	307 734	21 906	1 846	-	(494)	330 992	93 796
Matériel informatique	33,3%	297 348	9 277	-	(4 466)	302 160	279 373	12 655	(1 846)	-	(4 410)	285 773	16 387
Installations générales	10,0%	574 691	9 787	-	-	584 477	335 282	40 167	-	-	-	375 449	209 028
Immeubles hors exploitation (*)		2 115 336	600 300	-	-	2 715 636	-	-	-	-	-	-	2 715 636
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	150 000	-	-	150 000	-	-	-	-	-	-	150 000
Total des immobilisations corporelles		9 452 438	1 892 044	(271 289)	(4 960)	11 068 233	4 309 199	457 985	-	(268 914)	(4 904)	4 493 367	6 574 866
TOTAUX		9 565 524	1 902 398	(271 289)	(4 960)	11 191 673	4 415 295	465 195	-	(268 914)	(4 904)	4 606 672	6 585 001

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Prêts au personnel	3 805 555	3 274 902
- Personnels, avances et acomptes	11 369	4 134
- Créances sur cessions d'immobilisations	171 465	237 786
- Avances aux fournisseurs	92 173	213 313
- Etat, crédit de TVA	2 515 365	481 216
- Produits à recevoir des tiers	2 014 305	403 960
- Compte d'attente/ avance de TVA	226 371	227 798
- Compte d'attente	227 802	111 295
- Charges constatées d'avance	24 095	23 407
- Compte courant, fonds gérés	283 126	23 783
- Prestataires Assurances	-	111 426
- Autres comptes débiteurs	237 997	227 781
- Charges à répartir (A)	12 319	33 071
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	534 690	588 695
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	510 937	134 348
<u>Total brut</u>	<u>10 667 569</u>	<u>6 096 917</u>
A déduire :		
- Provisions	(682 330)	(682 658)
<u>Montant net</u>	<u>9 985 239</u>	<u>5 414 258</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	744 863	-	744 863	711 791	20 752	732 543	12 319
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 557 354	253 649	4 811 003	3 968 659	307 655	4 276 314	534 690
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	361 951	497 053	859 004	227 603	120 464	348 067	510 937
TOTAUX		5 664 167	750 702	6 414 870	4 908 054	448 871	5 356 925	1 057 946

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 428.119 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	-	25 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 535 073	3 268 969
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 540 148</u>	<u>3 299 044</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques locales	157 650 149	129 407 987
- Banques étrangères	71 902 869	51 725 509
- Emprunts obligataires	138 727 000	140 015 000
- Certificats de dépôt	19 000 000	6 000 000
- Certificats de leasing	36 000 000	31 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>423 280 018</u>	<u>358 148 496</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 103 282	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	777 356	843 334
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 117 818	5 085 123
- Intérêts courus sur certificats de leasing	586 682	449 736
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(235 733)	(202 700)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(18 183)	(149 035)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts	(132 221)	(32 404)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 199 001</u>	<u>8 172 083</u>
<u>Total</u>	<u>433 479 019</u>	<u>366 320 579</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	1 428 572	-	1 428 572	-	-	-
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	800 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	1 779 662	-	1 779 662	-	-	-
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 222 572	-	990 764	2 231 808	1 166 408	1 065 400
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 477 182	-	558 841	1 918 341	1 320 996	597 345
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 500 000	4 500 000	3 000 000	1 500 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
ATTJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
ATTJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	3 500 000	-	700 000	2 800 000	2 100 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATTJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BANQUES ETRANGERES									
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	3 709 918	-	1 517 640	2 192 278	648 085	1 544 193
BIRD		16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	14 294 877	-	1 428 572	12 866 306	11 210 800	1 655 506
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	4 285 714	-	714 286	3 571 428	2 857 142	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	29 435 000	-	9 317 143	20 117 857	10 801 714	9 316 143
BERD	EUR	6 500 000	Semestriellement (2019-2022)	-	14 500 000	-	14 500 000	14 500 000	-
BIRD		3 800 000	Semestriellement (2021-2029)	-	3 800 000	-	3 800 000	3 800 000	-
SANAD		14 855 000	Semestriellement (2019-2023)	-	14 855 000	-	14 855 000	14 855 000	-
<u>Sous-total</u>				51 725 509	33 155 000	12 977 640	71 902 869	58 672 741	13 230 128
Total des crédits bancaires									
				181 133 496	101 655 000	53 235 479	229 553 018	169 560 145	59 992 873
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL 2012/1		20 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2012/2		20 000 000	Annuellement (2013-2018)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 400 000	-	2 600 000	7 800 000	5 200 000	2 600 000
CIL 2013/1		8 500 000	Annuellement (2014-2018)	3 400 000	-	1 700 000	1 700 000	-	1 700 000
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2016/2		10 215 000	Annuellement (2018-2022)	10 215 000	15 785 000	-	26 000 000	20 800 000	5 200 000
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	-	21 227 000	-	21 227 000	16 981 600	4 245 400

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			6 000 000	92 000 000	79 000 000	19 000 000	-	19 000 000
<u>Sous-total</u>			6 000 000	92 000 000	79 000 000	19 000 000	-	19 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			21 000 000	79 000 000	75 000 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			10 000 000	41 000 000	40 000 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	120 000 000	115 000 000	36 000 000	-	36 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			37 000 000	212 000 000	194 000 000	55 000 000	-	55 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			358 148 496	350 667 000	285 535 479	423 280 018	264 541 745	158 738 273

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	503 695	184 567
- Effets à payer	112 457	908 806
- Factures non parvenues	28 050	-
<u>Sous total</u>	<u>644 202</u>	<u>1 093 373</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	8 815 856	4 549 639
- Effets à payer	33 967 108	25 368 234
- Retenues de garanties et assurances décénales	162 946	451 872
<u>Sous total</u>	<u>42 945 910</u>	<u>30 369 745</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>43 590 112</u>	<u>31 463 118</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	320 721	340 985
- Personnel, oppositions sur salaires	196	84
- Personnel, autres charges à payer	448 236	367 127
- Etat, retenues sur salaires	79 751	12 530
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	484 141	376 202
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	2 534	732
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	86 110	36 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	874 709	446 612
- Contribution conjoncturelle (Voir note 25)	424 606	903 410
- Etat, autres impôts et taxes à payer	26 771	18 097
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 622	10 230
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 725	43 654
- CNSS	181 449	147 354
- CAVIS	16 096	15 741
- CNAM	14 965	12 153
- Assurance Groupe	67 773	31 176
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	348 461	174 642
- Avance sur cessions de titre immobilisés	77 000	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	73 302	61 006
- Prestataires Recouvrement	206 270	227 550
- Prestataires Assurances	1 075 680	-
- Diverses Charges à payer	489 428	731 680
- Autres produits constatés d'avance	9 501	20 664
- Compte d'attente	613 916	613 916
- Provisions pour divers risques	-	23 303
<u>Total</u>	<u>5 981 306</u>	<u>4 621 942</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		26 648 230	25 167 770
- Réserves pour fonds social	(C)	2 282 836	2 050 208
- Actions propres	(D)	(2 951 339)	(3 000 537)
- Complément d'apport		6 967	4 320
- Résultats reportés		10 183 932	7 294 191
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>63 670 626</u>	<u>59 015 952</u>
Résultat de l'exercice (1)		11 501 435	8 853 403
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	<u>75 172 062</u>	<u>67 869 355</u>
Nombre d'actions (2)		4 803 371	4 814 661
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,394	1,839

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2017, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537
Achats de l'exercice	55	840
Cessions de l'exercice	(3 327)	(52 685)
Compléments d'apport		2 647
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2017, 4,08% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 16 mai 2017 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à 12.570.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	12 549 230
- Résultats reportés	20 941

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	(3 000 244)	-	8 722 616	63 217 064
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 616			(8 722 616)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			(1 944 010)		1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(51 766)			(51 766)
Cessions d'actions propres						51 473	4 320		55 793
Encaissement dividendes sur actions propres					167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(122 528)					(122 528)
Résultat net de l'exercice 2016								8 853 403	8 853 403
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	(3 000 537)	4 320	8 853 403	67 869 355
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(840)			(840)
Cessions d'actions propres						50 038	2 647		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)					(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017								11 501 435	11 501 435
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	(2 951 339)	6 967	11 501 435	75 172 062

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts de leasing	48 081 581	40 187 305
- Intérêts de retard	1 920 969	2 299 294
- Produits nets sur cession des biens en leasing	272 811	411 717
- Frais d'ouverture des dossiers	619 579	641 233
- Frais de rejet	1 293 515	537 317
- Frais sur vente	73 612	58 955
- Frais sur encaissement de titres de crédits	326 596	260 347
- Autres	25 279	12 835
Total	<u>52 613 941</u>	<u>44 409 004</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	534 781	278 762
Intérêts de retard antérieurs	238 944	341 695
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(753 554)	(513 034)
Intérêts de retard	(584 193)	(526 185)
Variation des produits réservés	<u>(564 022)</u>	<u>(418 762)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>52 049 919</u>	<u>43 990 242</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	10 807 223	10 125 625
- Intérêts des crédits des banques locales	9 950 233	7 391 780
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 338 695	3 408 803
- Intérêts des autres opérations de financement	3 405 578	1 955 036
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	428 119	378 474
<u>Total des charges financières des emprunts</u> (A)	<u>27 929 847</u>	<u>23 259 717</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(136 750)	(114 296)
- Autres charges financières	104 967	91 093
- Pénalités	159	(175)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(31 623)</u>	<u>(23 378)</u>
<u>Total général</u>	<u>27 898 224</u>	<u>23 236 340</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	358 148 496	320 529 027
. A la fin de l'exercice	423 280 018	358 148 496
. Moyenne	390 714 257	339 338 762
(B)		
- Taux moyen (A) / (B)	7,15%	6,85%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts des comptes courants	14 155	14 098
- Plus values sur cession des titres immobilisés	569 319	589 825
- Dividendes	215 715	198 941
- Moins values sur fonds gérés	(803)	(149)
- Plus values sur titres SICAV	8 618	10 666
- Plus values sur fonds gérés	294 434	13 516
- Intérêts des comptes CEA	128 999	107 516
- Intérêts sur chèques impayés	23 554	24 943
- Intérêts sur certificats de dépôt	25 381	179 764
<u>Total</u>	<u>1 279 371</u>	<u>1 139 120</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Salaires et complément de salaires	4 068 074	3 595 095
- Charges connexes aux salaires	279 496	164 485
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	688 156	589 589
- Autres charges sociales	189 720	138 488
<u>Total</u>	<u>5 225 446</u>	<u>4 487 658</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 210	5 804
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	457 985	448 399
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	20 752	28 709
- Transfert de charge	(19 200)	(19 200)
<u>Total</u>	<u>466 748</u>	<u>463 712</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Achat de matières et fournitures	219 257	190 046
<u>Total des achats</u>	<u>219 257</u>	<u>190 046</u>
- Sous-traitance générale	145 132	74 041
- Locations	147 939	147 563
- Entretien et réparations	234 401	229 621
- Primes d'assurances	51 271	40 044
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>578 742</u>	<u>491 270</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	-	38 416
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	434 171	297 080
- Publicités, publications et relations publiques	193 109	233 388
- Déplacements, missions et réceptions	66 686	71 952
- Frais postaux et de télécommunications	178 292	162 604
- Services bancaires et assimilés	236 258	211 238
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 108 517</u>	<u>1 014 680</u>
- Jetons de présence	56 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité des risques	15 000	15 000
- Rémunération comité des crédits	-	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>86 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	114 042	99 018
- T.C.L	121 638	102 661
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 298	3 059
- Autres impôts et taxes	9 454	7 357
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>257 431</u>	<u>212 096</u>
<u>Total général</u>	<u>2 249 948</u>	<u>2 016 092</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 147 267	5 849 846
- Dotations aux provisions collectives	673 000	234 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 808 757)	(2 223 720)
- Créances radiées	1 947 005	1 496 976
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 718 325)	(1 332 980)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(57 945)	(127 279)
- Intérêts de retard antérieurs	(166 631)	(36 717)
- Encaissement sur créances radiées	(6 500)	(15 920)
<u>Total</u>	<u>3 009 114</u>	<u>3 844 206</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	15 672	14 599
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	104 424	750
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	303
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	(37 700)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 000)	(12 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	(23 303)	-
<u>Total</u>	<u>80 792</u>	<u>(34 047)</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	128 015	715 348
- Apurement de comptes	117 286	39 619
- Autres gains sur éléments exceptionnels	757	554
<u>Total</u>	<u>246 058</u>	<u>755 522</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	56	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	82	185
<u>Total</u>	<u>138</u>	<u>185</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Bénéfice comptable	14 898 284	12 170 226
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 147 267	5 849 846
- Dotations aux provisions collectives	673 000	234 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	15 672	14 599
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	104 424	-
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	303
- Reprises sur provisions fiscales 2013	-	5 733 903
- Reprises sur provisions fiscales 2014	5 167 056	537 534
- Reprises sur provisions fiscales 2015	571 844	2 426 092
- Reprises sur provisions fiscales 2016	3 535 138	-
- Provisions pour congés payés 2017/2016	320 721	340 985
- Diverses charges non déductibles	117 315	110 150
- Moins value sur titres SICAV	803	149
A déduire		
- Provisions fiscales 2014/2013 pour affaires en cours	4 746 949	5 140 829
- Reprises sur provisions comptables	4 527 089	3 556 700
- Provisions pour congés payés 2016/2015	340 985	342 306
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	37 700
- Reprises sur provisions pour divers risques	23 303	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	16 000	12 000
- Dividendes	215 715	198 941
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	20 681 482	18 129 311
Provisions pour créances douteuses 100%	5 820 267	6 083 846
<u>Bénéfice fiscal</u>	14 861 215	12 045 465
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société ECOMAT	700 000	-
* Société MCS	400 000	-
* Société MEDPLAST	-	300 000
* Société ENGINEERING MACHINING PRECISIONS	-	400 000
* Fonds gérés CIL SICAR	2 770 000	4 450 000
* Société PROINJECT	500 000	-
* Société UNIPACK	2 000 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	8 491 215	6 895 465
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 972 243	2 413 414
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 039 421	1 956 498
- Retenues à la source	58 113	10 304
<u>Impôt à payer</u>	874 709	446 612
Contribution conjoncturelle	424 606	903 410

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	27 886 335	27 186 559
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(29 571 042)	(27 886 335)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(3 268 969)	(2 948 243)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	3 535 073	3 268 969
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(30 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	30 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 887 544)	(1 705 528)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 319 108	1 887 544
- TVA collectée	+		44 515 538	38 250 671
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 765 644)	(2 784 945)
- Remboursement principal	+	Note 5	206 647 323	175 326 854
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	52 613 941	44 409 004
- Autres produits d'exploitation	+		253 346	299 488
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 947 005)	(1 496 976)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	6 500	15 920
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	987 978	521 416
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(55 452)	(87 151)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(5 520 909)	(655 419)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	237 786	412 245
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(171 465)	(237 786)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	26 980	152 611
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	13 774 190	15 209 530
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>307 591 067</u>	<u>268 988 426</u>

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	30 369 745	23 704 138
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(42 945 910)	(30 369 745)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(213 313)	(142 482)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	92 173	213 313
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	296 444 745	223 935 877
- TVA sur investissements	+		43 319 059	31 803 129
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	36 750	195 141
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(86 110)	(36 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>327 017 138</u>	<u>249 302 621</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 134)	(4 374)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	11 369	4 134
- Prestataire assurance en début de période	-	Note 9	(111 426)	(10 538)
- Prestataire assurance en fin de période	+	Note 9	-	111 426
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	1 093 373	744 236
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(644 202)	(1 093 373)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	84	84
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(196)	(84)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	340 985	342 306
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(320 721)	(340 985)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	367 127	348 483
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(448 236)	(367 127)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	12 530	11 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(79 751)	(12 530)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	376 202	375 996
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(484 141)	(376 202)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	147 354	138 652
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(181 449)	(147 354)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	15 741	7 848
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(16 096)	(15 741)
- CNAM en début de période	+	Note 13	12 153	11 441
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(14 965)	(12 153)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	37 520	35 008
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(74 117)	(37 520)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	61 006	61 401
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(73 302)	(61 006)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	731 680	495 229
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(489 428)	(731 680)
- TVA, payée sur biens et services	+		463 556	358 988
- Charges de personnel	+	Note 18	5 225 446	4 487 658
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	2 249 948	2 016 093
- Impôts et taxes	-	Note 20	(257 431)	(212 096)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	36 960
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>7 946 479</u>	<u>6 164 523</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	750 702	283 958
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(384 139)	(196 839)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	386 137	384 139
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	732	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(2 534)	(732)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	5 085 123	5 208 187
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(6 117 818)	(5 085 123)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	2 178 029	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(3 103 282)	(2 178 029)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	843 334	893 328
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(777 356)	(843 334)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	449 736	269 094
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(586 682)	(449 736)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	27 898 224	23 236 340
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(428 119)	(378 474)
			<u>26 192 088</u>	<u>22 844 520</u>

Intérêts payés

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	446 612	364 115
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(874 709)	(446 612)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	903 410	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(424 606)	(903 410)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	18 097	17 343
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(26 771)	(18 097)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 230	10 269
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 622)	(10 230)
- TVA payée	+		-	3 552 551
- Impôts et taxes	+	Note 20	257 431	212 096
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 972 243	2 413 414
- Contribution conjoncturelle	+	Note 25	424 606	903 410
			<u>3 696 920</u>	<u>6 094 849</u>

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	1 902 398	1 887 585
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-		-	(8 814)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 902 398</u>	<u>1 878 772</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(56)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	2 375	40 652
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	56	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	128 015	715 348
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>130 390</u>	<u>756 000</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 100 000	9 004 000
- Titres de participations libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	22 500	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>2 122 500</u>	<u>9 004 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 151 327	2 169 630
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	499 970	1 499 910
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	569 319	589 825
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	77 000	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>3 297 616</u>	<u>4 259 365</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	4 250 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(166 798)	(167 389)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 654	43 520
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 725)	(43 654)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	167 371	122 528
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>4 250 503</u>	<u>4 205 005</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 295 401)	(853 900)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	764 747	696 362
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	403 960	412 638
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(2 014 305)	(403 960)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	23 407	21 805
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(24 095)	(23 407)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	227 781	231 596
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(237 997)	(227 781)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	111 295	144 371
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(227 802)	(111 295)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	23 783	6 818
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(283 126)	(23 783)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(430 992)	(460 583)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	602 731	430 992
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 075 680	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(20 664)	(1 074)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	9 501	20 664
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	710 051	549 295
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	118 043	40 174
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(82)	(185)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>(463 485)</u>	<u>448 746</u>

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2017, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.009 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2017 à 12.069 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

1- La CIL a émis, en 2017, un emprunt obligataire CIL 2017/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2017, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 20.000DT, inscrites parmi les charges reportées.

2- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2017, un complément de rémunération, relatif à l'actualisation du document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire 2016-2 et ce, pour un montant de 78.926 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 24.539 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2017, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 128.004 DT en HT, dont 74.387 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 53.617 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2017 est de 39.052 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2017 à 1.263.502 DT.

Au cours de l'année 2017, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 3.559 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2017, à 351.014 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2017, des intérêts pour un montant de 14.155 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
25/10/2016	23/01/2017	2 000 000	7,00%	8 791
26/01/2017	26/04/2017	2 000 000	7,00%	34 398
31/01/2017	11/05/2017	2 000 000	7,00%	38 147
20/02/2017	31/05/2017	2 000 000	7,00%	38 147
11/05/2017	20/06/2017	2 000 000	7,00%	15 436
31/05/2017	30/06/2017	2 000 000	7,15%	11 846
20/06/2017	20/07/2017	2 000 000	7,15%	11 846
30/06/2017	09/08/2017	2 000 000	7,15%	15 764
20/07/2017	29/08/2017	2 000 000	7,20%	15 873
28/07/2017	26/09/2017	1 000 000	7,30%	12 020
09/08/2017	08/09/2017	2 000 000	7,50%	12 422
29/08/2017	28/09/2017	2 000 000	7,25%	12 011
08/09/2017	18/10/2017	2 000 000	7,50%	16 529
26/09/2017	26/10/2017	1 000 000	7,35%	6 088
28/09/2017	17/11/2017	2 000 000	7,40%	20 346
02/10/2017	01/11/2017	1 000 000	7,40%	6 129
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	31 131
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	13 905
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	13 905
01/11/2017	11/12/2017	1 000 000	7,40%	8 155
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	14 203
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	4 362
Total		37 000 000		361 456

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 1.672 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 6.714 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 34.997 DT.

- **Cession de voiture à une partie liée**

La CIL a cédé au cours de l'exercice 2017 une voiture de tourisme d'une valeur comptable nette de 2.375 DT au profit du conjoint du Directeur Général Adjoint et ce, pour le prix de 55.000 DT dégageant ainsi une plus-value de 52.625 DT. Le prix de vente correspond à la meilleure offre obtenue.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2017 de :

- ✓ Une rémunération brute de 357.690DT dont 12.453DT de charges sociales et fiscales;

- ✓ La liquidation du solde de tout compte, composé de ses droits aux congés payés et de l'enveloppe qui lui est dû au titre de 2017 et ce, pour respectivement 80.320 DT et 114.632 DT dont 119.887 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général. Cette décision a été reconduite par le Conseil d'Administration réuni le 16 Mai 2017.

Les charges supportées par la CIL en 2017, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 253.970 DT dont 14.133 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint a perçu, également, ses droits aux congés payés pour un montant de 21.272 DT dont 620 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 30.582 DT, dont 1.638 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 561.762.646 DT, un bénéfice net de 11.501.435 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 13.999.897 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 522.822 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 25.524 KDT et les agios réservés ont atteint 3.269 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages

pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

La CIL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit:

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
26/01/2017	26/04/2017	2 000 000	7,00%	34 398
31/01/2017	11/05/2017	2 000 000	7,00%	38 147
20/02/2017	31/05/2017	2 000 000	7,00%	38 147
11/05/2017	20/06/2017	2 000 000	7,00%	15 436
31/05/2017	30/06/2017	2 000 000	7,15%	11 846
20/06/2017	20/07/2017	2 000 000	7,15%	11 846
30/06/2017	09/08/2017	2 000 000	7,15%	15 764
20/07/2017	29/08/2017	2 000 000	7,20%	15 873
28/07/2017	26/09/2017	1 000 000	7,30%	12 020
09/08/2017	08/09/2017	2 000 000	7,50%	12 422
29/08/2017	28/09/2017	2 000 000	7,25%	12 011
08/09/2017	18/10/2017	2 000 000	7,50%	16 529
26/09/2017	26/10/2017	1 000 000	7,35%	6 088
28/09/2017	17/11/2017	2 000 000	7,40%	20 346
02/10/2017	01/11/2017	1 000 000	7,40%	6 129
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	31 131
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	13 905
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	13 905
01/11/2017	11/12/2017	1 000 000	7,40%	8 155
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	14 203
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	4 362
Total		35 000 000		352 665

2- La CIL a réalisé, en 2017, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.009 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2017 à 12.069 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La CIL a émis, en 2017, un emprunt obligataire CIL 2017/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

L'élaboration du document de référence, de la note d'opération et le placement des obligations a donné lieu, en 2017, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse d'une rémunération de 20.000DT, inscrites parmi les charges reportées.

5- La CIL a cédé au cours de l'exercice 2017 une voiture de tourisme d'une valeur comptable nette de 2.375 DT au profit du conjoint du Directeur Général Adjoint et ce, pour le prix de 55.000 DT dégageant ainsi une plus-value de 52.625 DT. Le prix de vente correspond à la meilleure offre obtenue. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 décembre 2017.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2017, à 351.014 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2017, des intérêts pour un montant de 14.155 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 1.672 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 6.714 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2017, s'élève à : 34.997 DT.

5- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2017, une charge d'égale montant.

6- La CIL a réalisé une opération de financement sous forme de certificat de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », pour D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2017 s'élève à D : 8.791.

7- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2017, un complément de rémunération, au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2016-2 et ce, pour un montant de 78.926 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 24.539 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 16 Mai 2017, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 357.690 DT dont 12.453 DT de charges sociales et fiscales.

Par ailleurs, et suite à la cessation de ses fonctions en qualité de Président Directeur Général, le conseil d'administration réuni le 28 décembre 2017 lui a approuvé la liquidation du solde de tout compte composé de ses droits aux congés payés et de l'enveloppe qui lui est dû au titre de 2017 et ce, pour respectivement 80.320 DT et 114.632 DT, dont 119.887 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service, pour les besoins de ses déplacements professionnels, qui a été renouvelée en 2015, moyennant une contribution du Président Directeur Général de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président Directeur Général une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

▪ Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général. Cette autorisation a été reconduite par le Conseil d'Administration réuni le 16 Mai 2017.

Les charges supportées par la CIL en 2017, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 253.970 DT dont 14.133 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint a perçu, également, ses droits aux congés payés pour un montant de 21.272 DT dont 620 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 30.582DT, dont 1.638 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA